

Délibération du Conseil d'Administration du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 18 h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal de la mairie de la Commune déléguée d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire et Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil d'Administration : 08 mars 2024

Présents : Michelle Grellier, Catherine Laville, Marcelle Brianceau, Joseph Jousseau, Huberte Rapiteau, Joseph Fortin, Paul Texier, Danielle Soulat, Louis Bruillot, Marie-Josèphe Ouvrard, Annie Grollier, Fabrice Pondevie, Marcelle Arrivé.

Absents, excusés : Angélique Pasquereau, Karine Racaud, Stéphanie Eriteau donnant son pouvoir à Catherine Laville, Séverine Pajaud

Secrétaire de séance : Ouvrard Marie-Josèphe

DEL 2024-03-008 :

Objet : Affectation des résultats 2023

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur l'affectation des résultats 2023

- Excédent de fonctionnement 2023 : 54 492,77 €
- Proposition de report à la section recettes de fonctionnement : 54 492,77 €

CONSIDERANT la délibération du présent Conseil sur l'adoption du compte administratif 2023, Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

- VALIDE l'affectation des résultats 2023
- DONNE tous pouvoirs à Madame La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du CCAS,



Michelle Grellier

Pour extrait conforme
Affichage et/ou notification le